

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-105

SERVICE : Affaires Juridiques, Assemblées et Assurances

OBJET : Sinistre du 26 juin 2023 : Destruction candélabre Avenue de la Bresse à Saint-Denis-les-Bourg – Indemnisation Assurances - Acceptation

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT le sinistre survenu le 26 juin 2023 au rond-point du Foirail, Avenue de la Bresse 01100 Saint-Denis-les-Bourg causant la destruction d'un candélabre ;

CONSIDERANT le rapport de constatations du commissariat de police de Bourg-en-Bresse établissant la responsabilité de Madame Béatrice PIERRE ;

CONSIDERANT l'indemnisation reçue de 3 257,22 € versée par la Mutuelle de l'Est, assureur de Madame PIERRE, correspondant au montant de réparation du candélabre endommagé.

DECIDE

D'ACCEPTER l'indemnité de 3 257,22 € versée par la Mutuelle de l'Est, assureur de Madame PIERRE, correspondant à l'indemnisation totale du sinistre du 26 juin 2023 : destruction d'un candélabre Avenue de la Bresse à Saint-Denis-les-Bourg.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 mai 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Sébastien GOBERT
Délégué aux Sports, à l'Administration Générale
et aux Ressources Humaines

